



MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FONCIERS

DIRECTION DES DOMAINES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE

**REGION: ATSIMO ANDREFANA** 

CIRCONSCRIPTION DOMANIALE ET

FONCIERE DE: SAKARAHA

## Procès-verbal d'inventaires des demandes d'acquisition déposées avant le 31 décembre 2010

Suite à la note n°060-MDAT/Mi.24 du 08 février 2024, prise en application des décisions prises en Conseil des Ministres du 31 janvier 2024, préconisant l'initiation de la réforme de la gestion des domaines privés de l'Etat (DPE), des mesures sur le traitement des demande d'acquisition des terrains du DPE sont prises pendant un délai de 90jours.

A cet effet, il a été procédé aux inventaires de toutes les demandes déposées avant le 31 décembre 2010, pendant les 30 premiers jours, à compter du 08 février 2024.

Les affichages journaliers desdits inventaires ont été effectués par jour sur les placards de la circonscription domaniale et foncière, et, jusqu'à ce jour les dossiers de demande d'acquisition inventoriés sont aux nombres de : ------911------

Le tableau d'inventaire des dossiers contenant les informations sur les demandes en cause est annexé au présent procès-verbal (en version physique et numérique).

Fait à Sakaraha, le 20 mars 2024

e Chef de la Circonscription Domaniale et Foncière

TSIAZONERA Soahoahy Valezka

Inspecteur des Domaines et de la Propriété Foncière

## Copie à :

- DGSF « Pour compte rendu »
- DDPF « Pour compte rendu »
- DST « Pour compte rendu »
- CIRTOPO « Pour exploitation »